



L'UNION NATIONALE
DES
SYN-PEN-CGT

à Paris le 11 janvier 2008



Réf. MC/VO - 015/2008

à Monsieur le Ministre
Ministère de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle

75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

L'ensemble des médias a annoncé qu'une prime exceptionnelle a été attribuée aux personnels de direction : 750 euros pour les chefs d'établissements, 375 euros pour leurs adjoints. Cette information a été confirmée par le Ministère, avec comme prétexte « l'effort et la présence au quotidien de ces personnels pour le bon fonctionnement ».

Si nous ne contestons pas ces arguments, nous pensons que pour le bon fonctionnement du service public d'éducation, l'ensemble des personnels contribue à l'effort pour que les élèves soient accueillis dans les meilleures conditions possibles, malgré un manque criant de postes et des conditions de travail qui se dégradent.

L'ensemble des personnels ATOSS démontre quotidiennement leur attachement au service public d'éducation et leur conscience professionnelle.

Monsieur le Ministre, c'est pour ces raisons que je vous demande qu'une prime soit attribuée à l'ensemble des personnels ATOSS, ce qui serait bienvenue au regard des faibles salaires et d'un niveau du pouvoir d'achat qui ne cesse de réduire.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Michel CAUSSEMILLE,
Secrétaire Général.

Union Nationale des Syndicats Généraux des Personnels de l'Éducation Nationale

55, rue Pixérécourt - 75020 PARIS - Téléphone : 01 46 36 76 93 - Télécopie : 01 46 36 42 63 - CCP : 46 40 96 H PARIS
Adresse électronique : ATOSS.CGT@wanadoo.fr - Site : <http://www.cgt-atoss.org>